

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUTHON (Loir-et-Cher)

SÉANCE DU 18 JUILLET 2016

L'An Deux Mil Seize, le lundi Dix-huit Juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Authon (Loir-et-Cher), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Madame OURY Dominique, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Juillet 2016.

Présents : Madame OURY Dominique, MM. HENRY Roland, PENNARUN Michel, CINTRAT Marie José, SOETAERT Jean-Marc, GODDEERIS Bruno, GUNENBEIN Isabelle, CINTRAT Jean Luc, TESSON Anthony, JULO Michelle.

Absents excusés : MM. JOB David (procuration à CINTRAT Jean-Luc), DENIAU France, HOUSSEAU Sébastien (procuration à SOETAERT Jean-Marc), DECOOL Lydie.

Monsieur TESSON Anthony a été désigné secrétaire de séance.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Madame Le Maire indique qu'un adjoint technique de 1^{ère} classe à 12,25/35^{ème} remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2016 fixant le taux de promotion au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 100% ; l'agent peut donc être promu. Madame Le Maire précise que, par lettre en date du 1^{er} Juillet 2016, le Président du Comité Technique l'informe qu'il a émis un avis favorable à la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème} et à la suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 12,25/35^{ème}, suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} Août 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- * CRÉER un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 12,25/35^{ème} et de
 - * SUPPRIMER un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 12,25/35^{ème}
- suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} Août 2016.

PERSONNEL COMMUNAL : AVANCEMENT DE GRADE – CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL

Madame Le Maire indique qu'un agent de maîtrise à temps complet remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'agent de maîtrise principal.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 Avril 2016 fixant le taux de promotion au grade d'agent de maîtrise principal à 100% ; l'agent peut donc être promu.

Madame Le Maire précise que, par lettre en date du 1^{er} Juillet 2016, le Président du Comité Technique l'informe qu'il a émis un avis favorable à la création d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et à la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} Août 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés de :

- * CRÉER un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet et de
 - * SUPPRIMER un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- suite à un avancement de grade à compter du 1^{er} Août 2016.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : AFFAIRE BANTAS ET COURSON / LEHOUX

Suite à la décision du Conseil Municipal d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et N.A du Plan d'Occupation des Sols,
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle vient de recevoir de la SCP ROCHE ET PELLETIER, Notaires Associés à Château-Renault (37), un nouveau dossier "Déclaration d'Intention d'Aliéner" pour un bien bâti sur terrain propre à usage d'habitation appartenant à Monsieur BANTAS Jean-Claude et Madame COURSON épouse BANTAS Christiane de 670 m2 cadastré section F n° 193 situé « 6 Rue des Sybilles » et précise qu'elle a répondu que la Commune n'entendait pas exercer son droit de prémption urbain sur cette propriété.

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : AFFAIRE FROISSART / FINAND

Suite à la décision du Conseil Municipal d'instituer le Droit de Prémption Urbain sur les zones U et N.A du Plan d'Occupation des Sols,
Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle vient de recevoir de la SCP DURAND ET JACQUET, Notaires Associés à PARIS (75), un nouveau dossier "Déclaration d'Intention d'Aliéner" pour un bien bâti sur terrain propre à usage d'habitation appartenant à Madame BAE Myunf-OK épouse FROISSART de 575 m2 cadastré section F n° 345 situé « 10 Rue du Tennis » et précise qu'elle a répondu que la Commune n'entendait pas exercer son droit de prémption urbain sur cette propriété.

ENTRETIEN DES CHAUDIERES COMMUNALES : PROPOSITION NOUVEAU CONTRAT

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la signature de la convention de mise à disposition des bâtiments scolaires entre la Commune d'AUTHON et le SIVOS Authon Prunay-Cassereau, il convient de revoir le contrat de maintenance des chaudières des bâtiments communaux et présente une proposition de la Société CHAM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* DECIDE d'accepter la proposition de l'entreprise CHAM pour l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux (Mairie, Ecole maternelle-Cantine, Logement 1^{er} Etage Mairie) moyennant la somme de 402,34 €uros TTC (Quatre Cent Deux €uros et Trente Quatre Centimes) pour la période du 1^{er} Octobre 2016 au 30 Septembre 2017 et,

* AUTORISE Madame Le Maire à signer ce contrat pour une durée d'un an renouvelable.

REPLACEMENT POTEAUX INCENDIE

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une campagne de recherche de fuite effectuée par les services techniques de la Société Lyonnaise des eaux sur les poteaux incendie communaux, des fuites sur clapet de pied de poteau ont été répertoriées sur 2 poteaux incendie au 7 Rue de Touraine et aux Clos des Bleaux, qu'il convient de remplacer ces 2 poteaux et présente des devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

* RETIENT les devis établis par la Société LYONNAISE DES EAUX d'Orléans (45) comprenant la fourniture, la pose et l'essai de réglage pour 2 poteaux incendie moyennant la somme totale TTC de 5.827.42€ (Cinq Mille Huit Cent Vingt-sept Euros et Quarante Deux Centimes),

* AUTORISE Madame le Maire à signer les présents devis et,

* CHARGE Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de ces travaux.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2016

Suite à la décision précédente concernant le remplacement de 2 poteaux incendie, Madame Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget primitif 2016.

Après l'exposé des faits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le tableau ci-après :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : Compte 678 (R) Autres Charges Exceptionnelles - 5.827,42€

Dépenses : Compte 023 (OS) Virement à la Section Investissement + 5.827,42€

Section d'Investissement :

Recettes : Compte 021 (OS) Virement de la Section de Fonctionnement + 5.827,42€

Dépenses : Compte 21568 (R) Autre matériel et outillage d'incendie + 5.827,42€

